

FORMATION

CONSTRUIRE EN CHANVRE

Maîtrise d'œuvre

DATES DE FORMATION :

A définir

OBJECTIFS

Concevoir, dimensionner et superviser la réalisation d'ouvrages en béton et mortier de chanvre :

- Connaître les règles professionnelles de la construction chanvre
- Identifier les bases pour construire en chanvre
- Concevoir un ouvrage ou une construction adaptée aux diverses exigences
- Identifier les modes de productions et les contraintes de chantier
- Construire une démarche prescriptive et une communication avec l'ensemble des acteurs
- Superviser la réalisation d'ouvrages en béton de chanvre

CONTEXTE

Depuis sa création en 1998, Construire en Chanvre agit pour sécuriser l'acte de construire en chanvre. Cette sécurisation passe par la mise en place d'un cadre normatif et réglementaire, devant permettre à tous les professionnels de bâtir en chanvre tout en étant assurés. Les Règles Professionnelles d'Exécution et d'Ouvrage en Béton de Chanvre constituent à ce jour le premier et le seul texte de référence concernant l'utilisation des bétons de chanvre (hors blocs préfabriqués). Les règles professionnelles d'exécution étant validées par la Commission Prévention Produit, elles font partie des pratiques courantes. Elles permettent de ce fait l'assurabilité de la construction à base de mortiers et béton de chanvre.

RESUME

La formation Construire en chanvre permet d'approfondir et maîtriser les règles professionnelles à partir d'apports théoriques et d'exercices pratiques d'évaluation. Cette formation se déroule sur plateau technique.

Formation en présentiel :

A définir

Intervenants

Frédéric FAUCHER, formateur agréé Construire en Chanvre.

Claude EICHWALD, formateur agréé Construire en Chanvre.

Public

Architectes, artisans ou entreprises, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, bureaux de contrôle, etc.

Pré-requis

Expérience dans la construction, la maîtrise d'œuvre de bâtiments.

Durée

4 journées de 7 heures, soit 28 heures | De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (horaires sous réserve de modification)

Date limite d'inscription—Contact

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

CONSTRUIRE EN CHANVRE — MOE

JOUR 1

LES BASES POUR CONSTRUIRE EN CHANVRE :

- Découverte des matériaux utilisés dans les bétons de chanvre
- Les Règles Professionnelles et leur utilité
- Les possibilités d'usage du chanvre et les différents modes de mise en œuvre : sol, mur, doublages, toit, enduit, déversement et banché, projection mécanique, projection manuelle d'enduit, préfabrications
- Les isolants à base de fibre de chanvre, leurs caractéristiques et spécificités d'usage
- Les ressources humaines permettant le développement d'une activité chanvre bâtiment

JOUR 2

CONNAISSANCES APPROFONDIES DES BÉTONS DE CHANVRE :

- Les caractéristiques communes des bétons de chanvre nécessaires pour concevoir les ouvrages : caractéristiques mécaniques, thermiques, hygrothermiques, comportement au feu, affaiblissement acoustique
- Aspect sécurité des bétons de chanvre : le comportement au feu
- Connaître les modes de productions de béton de chanvre, travaux pratiques de mise en œuvre
- Les modes de production et contraintes de chantier: les bétons banchés et déversés, la projection mécanique, les prescriptions communes aux mises en œuvre mouillées, les blocs préfabriqués, la préfabrication de grands éléments...

Modalités de suivi et d'appréciation

Recueil des besoins en amont - Auto-évaluation des acquis à l'entrée en formation - Emargement par demi-journée - Certificat de réalisation - Contrôle des acquis par questionnaire au terme de la formation (Attestation de réussite au test final) - Questionnaires bilan à chaud et bilan à froid quelques mois après la formation.

Méthodes pédagogiques

Exposés, manipulations des matières, travaux en groupe, études de cas, mises en situation.

Coût de la formation

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	1570 €	1884 €
Annexe:	0 €	0 €
Global	1570 €	1884 €

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

L'hébergement et les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

CONSTRUIRE EN CHANVRE — MOE

JOUR 3

ÉLÉMENTS DE CONCEPTION D'OUVRAGES EN CHANVRE :

- La conception des ouvrages en béton de chanvre, par nature d'ouvrage : sols et planchers, parois verticales, isolation sous toiture, enduit correcteur thermique et décoratif
- La conception des ouvrages en béton de chanvre, liées aux contraintes de la réalisation
- Intérêts spécifiques dans le bâti ancien
- Caractéristiques environnementales : architecture bioclimatique, ACV-FDES
- Mise en pratique de conception d'un ouvrage

JOUR 4

PRESCRIRE ET SUPERVISER LA RÉALISATION D'OUVRAGES EN CHANVRE :

- Argumentaire commercial et communication adaptée avec les différents acteurs du projet : principes généraux d'une démarche commerciale, arguments commerciaux, communication, dispositifs régionaux à mobiliser pour l'assistance à prescription biosourcée
- Réalisation de la prescription : optimisation des ouvrages en phase étude, organisation du chantier, réception des supports avant réalisation, coordination des différents corps d'état
- Optimisation des coûts : information sur les matériaux disponibles, les fabricants et fournisseurs, coûts d'achats et estimation quantitatives, temps de mise en œuvre, paramètres sur chantier
- Suivi de la réalisation des ouvrages et organisation du chantier : sécurité, volumes, accès, stockages, conditions de séchage, protection des ouvrages, informations transmises à réception

Pédagogie

Dualité théorie et pratique : la formation est articulée autour des règles professionnelles de construction en chanvre.

Les notions théoriques dispensées sont illustrées à l'avancement par des exercices pratiques.

Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences.

Les exercices sont réalisés par les stagiaires sur des maquettes d'atelier ou sur des mises en situation de conception.

Note de satisfaction des sessions précédentes

Aucune (1^{ère} session réalisée par l'organisme de formation)

Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

Référent PSH : *ChrysteLe DJAROUN*

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE -
62 rue de Metz – CS 83 333 - 54 014
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901